



CLUB MODE D'EMPLOI – décembre 2021



Contacts trésorerie Scrabble en Pays d'Oc :

- Patricia BARALDO
9, Rue de Gascogne - Résidence Lyra - 65000 Tarbes
Tél : 06 76 96 54 81 - scrabblissime@yahoo.fr
- Brigitte DELHOM
17, Rue du Vercors - 31170 Tournefeuille
Tél : 06 19 80 59 18 – brigittedelhom31@gmail.com

Documents téléchargeables

En début de saison, des documents sont téléchargeables sur le site de la FFSc, ils restent disponibles sur le site toute l'année.

Pour cela, il faut :

- Se rendre sur le site www.ffsc.fr
- Puis sur l'onglet « ma fiche »
- Puis cliquer sur « poursuivre »
- Puis dans la case identifiant mettre votre code club
- Puis dans la case dessous mot de passe taper votre mot de passe
- Puis cliquer sur « envoyer »
- Dans la colonne de gauche à la rubrique « Téléchargements »
- Cliquer sur « mailing de rentrée »
- Puis ouvrir et imprimer chaque document :
 - Formulaire d'affiliation club (jaune)
 - Formulaire d'affiliation club (bleu)
 - Attestation d'assurance
 - Renouvellement des licences
 - Carnet de licence si vous avez des nouveaux ou des modifications

Vous trouverez aussi les feuilles de points des joueurs, les calendriers et les tarifs fédéraux, etc.

Affiliation club

- Elle est envoyée directement auprès de la FFSc - 50, Rue Raynouard 75016 Paris, avec le document bleu et le chèque correspondant libellé au nom de la FFSc
- Le document jaune est à envoyer à Scrabble en Pays d'Oc :
Patricia BARALDO - 9, Rue de la Gascogne - Résidence Lyra 65000 Tarbes

Licences

A envoyer à Patricia BARALDO, **jamais à la fédération**

à l'ordre de Scrabble en Pays d'Oc (SPO)

C'est ensuite le comité régional qui transmet et règle les licences à la fédération.

Pour les renouvellements : il faut sur la feuille « renouvellement de licence » cocher les licences renouvelées, et non les modifications, n'oubliez pas de signaler les personnes décédées s'il y en a, vous avez la possibilité de faire 2 envois.

Pour les modifications, remplir une fiche de « carnet de licence » pour :

- Changement de club
- Changement d'adresse, de téléphone, de mail
- Changement de noms (divorce, mariage)

Pour les nouvelles licences, remplir une fiche de « carnet de licence » ; si les personnes étaient dans un autre club ou si elles ont été licenciées auparavant c'est une modification et non de nouvelles licences.

Licence Découverte à 20€

C'est la licence pour une première année de jeu, donnant les mêmes avantages qu'une licence à 40€.

Toute première licence prise après le 1er mai reste valable pour la saison suivante.

Licence Sénior à 40 €

Licence Espoir 18/25 ans à 12 €

Licence Jeune moins de 18 ans à 8 €

Etablir un chèque global à l'ordre de Scrabble en Pays d'Oc (SPO)

Avantages licenciés série SN6D et SN7

SN7 : Joueur licencié pour une première saison à la fédération

SN6D : Joueur ayant été licencié une saison à la fédération et n'ayant aucun point de classement

Les joueurs SN7 et SN6D payent leur inscription dans les festivals organisés par Jeu, Tourisme et Gastronomie (JTG), sous l'égide de Scrabble en Pays d'Oc (SPO).

Le montant de leur inscription leur est redonné en bons cadeaux appelés « chichi pompon ». 1 chichi pompon = 1€.

Les chichi pompon peuvent leur permettre de payer une inscription à un autre tournoi organisé par JTG/SPO, de payer des achats aux marchés gourmands de produits régionaux, lorsqu'ils sont proposés lors des festivals et autres manifestations...

Les chichi pompon sont aussi acceptés pour les inscriptions (tournois, restauration, hébergement) dans les villages vacances partenaires : l'Oustal (Aveyron), Moulin Neuf (Lot-et-Garonne), Terrou (Lot)...

Les clubs peuvent aller plus loin (certains le font), s'ils le souhaitent, dans le dispositif d'accompagnement des nouveaux joueurs, en proposant notamment de prendre en charge certains tournois (épreuves en multicentres) ... La Phase 1 du Championnat de France (novembre), et la Qualif Vermeil/Diamant/Rubis (octobre) étant deux épreuves susceptibles d'être proposées à la gratuité pour les nouveaux licenciés...

Tous les scénarios permettant de fidéliser les joueurs nouveaux et anciens sont légitimes et méritent d'être mis en avant dans les clubs.

Les épreuves (tournois et simultanés)

Pour toutes les épreuves les clubs doivent attendre la facture établie par le comité.

Pour toutes les épreuves le comité règle la réversion fédérale.

Les réversions (fédération + comité) des Simultanés Permanents (SP) et des Simultanés de France (SDF) sont perçues par le comité régional (SPO). A charge pour lui de reverser la part à la FFSc.

Cette facture est envoyée par la fédération à chaque club en fin de période :

- Période 1 : 1^{er} septembre au 31 décembre
- Période 2 : 1^{er} janvier au 30 avril
- Période 3 : 1^{er} mai au 31 août

Vous pouvez aussi retrouver ces factures sur le site FFSc, pour cela Il faut :

- Se rendre sur le site www.ffsc.fr
- Puis sur l'onglet « ma fiche »
- Puis cliquer sur « poursuivre »
- Puis dans la case identifiant mettre votre code club

- Puis dans la case dessous mot de passe taper votre mot de passe
- Puis cliquer sur « envoyer »
- Sur la colonne de gauche à la rubrique « simultanés permanents et simultanés fédéraux »
- Cliquer sur « facturation » et la liste des factures apparaît
- Cliquer sur le fichier PDF à côté de celle que vous voulez imprimer
- La facture apparaît il ne vous reste plus qu'à l'imprimer (en haut à droite)
- **Et régler la somme TOTALE, dans un délai raisonnable, libellé le chèque à Scrabble en Pays d'Oc (SPO) et l'envoyer à Patricia BARALDO. La part Fédération sera payée par le Comité.**

Prise en charge des arbitres et organisateurs

Le club organisateur doit restaurer les arbitres suivant les règles définies sur le comité régional pour les TH3 et plus :

- Soit en proposant une restauration sur place
- Soit en défrayant la personne, à concurrence de 15€ par repas (midi et soir) suivant l'amplitude horaire/jours du tournoi

Pour des épreuves organisées sur plusieurs jours, les arbitres doivent être hébergés :

- Soit chez des membres de l'association
- Soit en défrayant la personne, à concurrence de 50€ par nuit en échange d'un justificatif

Le comité régional verse à chaque club organisateur une contribution financière permettant de couvrir l'intégralité des frais à l'arbitrage et à l'organisation. Le club doit faire preuve d'économie, tout en considérant les bénévoles qui œuvrent pour bien d'une rencontre.

Ramasseurs

Les ramasseurs sont à la charge des clubs

Pour les épreuves à la journée (matin et après-midi ou après-midi et soirée), nous invitons les organisateurs à proposer dans la mesure des possibilités, une restauration sur place pour les ramasseurs

Budget organisation/arbitrage (disposition votée le 8 juin 2012)

Disposition 1

Pour les épreuves recevant 25 joueurs et moins, le Comité Régional, alloue au club organisateur un budget de 1,50€/joueur/partie pour l'organisation de l'arbitrage.

Disposition 2

Pour les épreuves recevant 26 joueurs et plus, le Comité Régional, alloue au club organisateur un budget de 1,25€/joueur/partie pour l'organisation de l'arbitrage.

Le défraiement des arbitres (et non des ramasseurs) se fait sur la base de 15 joueurs corrigés au minimum.

Pour les organisations sur le comité, le ramassage est défrayé 7,5€ par partie, libre aux clubs d'adopter cette mesure.

Disposition 3

Pour les épreuves en blitz, le défraiement arbitrage alloué aux clubs est de 1,50€/joueur/partie quel que soit le nombre de joueurs.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter Patricia et/ou Brigitte, elles se feront un plaisir de vous renseigner.